

**Séance ordinaire du
mardi 29 mars 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux et le vingt-neuf mars, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Montpellier

Nombre de membres en exercice : 65

Bien-être animal

Présents :

Taslime AKBARALY, Georges ARDISSON, Eddine ARIZTEGUI, Michel ASLANIAN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Véronique BRUNET, Elodie BRUN-MANDON, Emilie CABELLO, Michel CALVO, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Jean-Dominique DELAVEAU, Mickaël DIORE, Fanny DOMBRE-COSTE, Caroline DUFOIX, Maryse FAYE, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Mylvia HOUGUET, Salim JAWHARI, Stéphane JOUAULT, Flora LABOURIER, Max LEVITA, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Marie MASSART, Fatma NAKIB, Laurent NISON, Yvan NOSBE, Bruno PATERNOT, Manu REYNAUD, Catherine RIBOT, Agnès ROBIN, Séverine SAINT-MARTIN, Mikel SEBLIN, Radia TIKOUK, Annie YAGUE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Nadia AKIL ayant donné pouvoir à Mylvia HOUGUET, Mohed ALTRAD ayant donné pouvoir à Serge GUISEPPIN, Christian ASSAF ayant donné pouvoir à Christophe BOURDIN, Françoise BOUTET-WAISS ayant donné pouvoir à Fanny DOMBRE-COSTE, Roger-Yannick CHARTIER ayant donné pouvoir à Agnès ROBIN, Hind EMAD ayant donné pouvoir à Boris BELLANGER, Julie FRÊCHE ayant donné pouvoir à Michaël DELAFOSSE, Mustapha LAOUKIRI ayant donné pouvoir à Fatma NAKIB, Sophiane MANSOURIA ayant donné pouvoir à Mikel SEBLIN, Coralie MANTION ayant donné pouvoir à Manu REYNAUD, Nicole MARIN-KHOURY ayant donné pouvoir à Maryse FAYE, Agnès SAURAT ayant donné pouvoir à Hervé MARTIN, Célia SERRANO ayant donné pouvoir à Bruno PATERNOT, Bernard TRAVIER ayant donné pouvoir à Max LEVITA, Joëlle URBANI ayant donné pouvoir à Isabelle MARSALA, François VASQUEZ ayant donné pouvoir à Marie MASSART.

Absents / Excusés :

Luc ALBERNHE, Alenka DOULAIN, Abdi EL KANDOUSSI, Clare HART, Stéphanie JANNIN, Mustapha MAJDOUL, Patricia MIRALLES, Clothilde OLLIER, Philippe SAUREL, Charles SULTAN

Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Bien-être animal" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur Eddine ARIZTEGUI, Adjoint au Maire, rapporte :

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel du vivre ensemble à Montpellier. Chaque année la Ville soutient l'action de nombreuses structures qui participent à l'attractivité et à l'animation du territoire. Ces initiatives citoyennes concrétisent les valeurs du partage, de la rencontre et du don. Pour aider les associations et les partenaires à mener à bien leurs activités et leurs projets, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant les tableaux ci-dessous :

BIEN ETRE ANIMAL				
Code	Structure	N° de dossier – Ligne budgétaire	Type	Montant attribué
4401	ECOLE DU CHAT DE MONTPELLIER	SEC / ANIM-000085 – n°25726	Fonctionnement	2 500 €
4431	LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX – DELEGATION DE L'HERAULT	SEC / ANIM-000086 – n°35542	Fonctionnement	2 000 €

6190	LES PATTOUNES DU CŒUR	SEC / ANIM-000089 – n°25726	Fonctionnement	2 500 €
7101	GOUPIL CONNEXION	SEC / ANIM-000090 – n°25726	Fonctionnement	5 000 €
7481	LES GAMELLES PLEINES MONTPELLIER	SEC / ANIM-000091 – n°25726	Fonctionnement	2 000 €
7481	LES GAMELLES PLEINES MONTPELLIER	SEC / ANIM-000092 – n°25726	Projet : Suivi global de l'animal après une morsure - Evaluation comportementale d'un animal mordeur	1 000 €
7505	FELINS POUR L'AUTRE	SEC / ANIM-000084 – n°25726	Fonctionnement	1 000 €
7507	AGISSONS ENSEMBLE	SEC / ANIM-000088 – n°25726	Projet : Organisation d'animations de sensibilisation à la cause animale	2 000 €
7604	LES OIES SAUVAGES	SEC / ANIM-000082– n°25726	Fonctionnement	3 000 €
7712	SOS REPTILES	SEC / ANIM-000081– n°25726	Fonctionnement	1 000 €
	VETO POUR TOUS	En cours	Fonctionnement	1 000€
TOTAL				23 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De décider de l'affectation des subventions telles que définies ci-dessus, sous réserves de signature des lettres d'engagement ou des conventions le cas échéant ;
- D'approuver les termes des lettres d'engagement et conventions ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville de Montpellier ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 55 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 7 avril 2022

**Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire**

Signé.

Michaël DELAFOSSE

Publiée le : 7 avril 2022

Liste des annexes transmises en Préfecture :

- Modèle convention fonctionnement
- Modèle convention projet
- Modèle lettre d'engagement

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
034-213401722-20220329-184129-DE-1-1
Acte Certifié exécutoire
Envoi en Préfecture : 07/04/22
Réception en Préfecture : 07/04/22

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.